

COMMUNE DE SORAL



Législature 2015-2020

Délibération No 1 /2026

Séance extraordinaire du 30 mars 2026

Proposition du Conseil administratif d'ouvrir un crédit de réalisation de 1'950'000 F, pour l'aménagement et la sécurisation des voiries communales

Vu l'engagement de la commune de Soral depuis de nombreuses années dans des démarches dont l'objectif est d'améliorer la sécurité de son réseau, organisé selon une structure qui est restée villageoise.

vu le crédit d'étude de CHF 77'000 F voté le 14 mai 2018, visant notamment à améliorer la sécurité routière et à procéder à une analyse des espaces publics de la commune,

vu le crédit d'étude complémentaire de 70'000 F voté le 6 décembre 2021, visant notamment à améliorer la sécurité routière et à procéder à une analyse des espaces publics de la commune,

vu les différentes offres pas encore adjudgées s'échelonnant entre 1'300'000 F et 1'500'000 F,

vu les autres frais annexes comprenant entre autre les honoraires du bureau d'ingénierie, l'assurance chantier, frais de géomètre,

vu la commission mobilité et sécurité du 12.1.2026,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 7 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents,

1. De réaliser les travaux d'aménagement et de sécurisation des voiries communales.
2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de 1'950'000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette ainsi que les deux crédits d'études de 147'000 F au moyen de 30 annuités dès la première année de fin des travaux estimée à 2027.
5. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 1'950'000 F (maximum : crédit afin de permettre l'exécution de ces travaux.